



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 Juin 2025 à 20 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ , LE 26 JUIN,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Romain PASQUINI - Mme Nathalie BRANGER - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Edith RENAUD - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT.

Absents excusés : Mme Anne HUET, Mme Salimata FA QUET a donné procuration à Mme Edith RENAUD , Mme Stéphanie AUBIN, Mme Claire BRANGER a donné procuration à M. Jérôme MACE, M. Steve MANSEAU, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Matthieu VISONNEAU.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. Finances : location 2 Place des Tilleuls,
2. Finances : location maison du gardien à Pont Caffino,
3. Finances : réalisation d'un prêt bancaire pour les travaux de la salle municipale,
4. Finances : convention extension réseau d'eau potable à La Haie 3 Sous,
5. Finances : Subvention association sportive Rosa Parks de Clisson,
6. RH : modification du tableau des effectifs,
7. Présentation projet de lotissement à La Charonnerie,
8. Présentation de différents projets d'habitat sur l'espace rue de la Maine,
9. Questions diverses.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-06-01 - LOCATION AU 2 PLACE DES TILLEULS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la résiliation du bail commercial sis au 2 Place des Tilleuls par MLPG Finances au 1^{er} janvier 2025. Un nouveau bail précaire est signé avec Mme Soizic LEGARREC, Ostéopathe, il prend effet au 1^{er} janvier 2025 et expirera à la date de la cession du bien. En effet Mme Legarrec s'est portée acquéreur, une délibération du 17 Octobre 2024 a actée cette cession.

Initialement MLPG Finances et Mme Legarrec s'était entendue pour de ne pas dénoncer le bail et passer par une sous-location, récemment MLPG Finances a finalement résilié le bail au 1^{er} janvier 2025, sans qu'aucun loyer n'ai été réglé.

Monsieur le Maire propose de reconduire le loyer de 425 € pour ce bail commercial, avec Mme Soizic LEGARREC à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la location à Mme Soizic LEGARREC du bien sis 2 place des Tilleuls, au loyer de 425 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2025.
- AUTORISE M. le Maire à signer le bail et tous documents se rapportant à ce dossier.

2025-06-02 - LOCATION MAISON DU GARDIEN A PONT CAFFINO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Mme Caroline Schweitzer en tant que gardienne de Pont Caffino et occupante du logement dédié, au 2 juillet 2025. Un nouveau gardien a été retenu, il s'agit de M. Pierre LANDAIS, animateur à la base de loisirs, il prendra possession du logement à suivre, dès le 3 juillet 2025. Le loyer modéré est de 250 € plus les charges, en échanges des missions suivantes :

- Assurer au mieux la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du site de la base de loisirs de Pont Caffino, propriété de la Commune de Maisdon sur Sèvre.
- Assurer une présence vigilante régulière sur le site.
- Faire appliquer les règles de fonctionnement et le règlement intérieur de la base de loisirs.
- Informer et communiquer avec le public sur les modalités d'accès à la base de loisirs, sur le tri sélectif, sur les règles de partage de l'espace.
- Vérifier la fermeture automatique du portail le soir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'occupation du logement de Pont Caffino à M. Pierre LANDAIS, à compter du 3 juillet 2025, au montant de 250 € par mois plus les charges.
- PRÉCISE qu'un dépôt de garantie de 250 € est exigée.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

2025-06-03 - REALISATION D'UN PRET BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE MUNICIPALE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif de la commune 2025,

Considérant que par sa délibération du 5 Septembre 2024 le Conseil municipal a décidé de lancer la consultation pour la réalisation du projet relatif à la restructuration et rénovation énergétique de la salle municipale.

- Le crédit total de ce projet est de : 2 911 755 € HT, soit 3 494 107 € TTC (travaux + matériel et mobilier estimé)

- Le montant total des subventions (+ CEE) : 492 000 € (accordées)
- Financements BP 2024 : 364 231 €
- L'autofinancement : 405 481 €
- Récupération TVA : 432 395 €
- Cessions Immobilières 500 000 €

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 1 300 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à contracter un prêt avec la Caisse des Dépôts, composé d'une ligne de Prêt d'un montant de 1 300 000 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Ligne de prêt : transformation écologique,
- Montant : 1 300 000 €,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%,
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A,
- Durée d'amortissement : 30 ans,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Amortissement : Prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dépôt de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 3 : De signer seul les Contrats de Prêt réglant les conditions de ces Contrats et les demandes de réalisation de fonds.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2025-06-04 - CONVENTION EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LA HAIE 3 SOUS

Monsieur le Maire précise que dans le cadre d'un permis de construire sur les parcelles BX 296, 297 et 696 situées à La Haie Trois Sous, une extension du réseau d'eau potable est nécessaire. Le Cycle de L'Eau de CSMA est en charge de ces travaux dans le cadre de la compétence « eau » qu'elle exerce en propre. Pour ce faire une convention technique et financière relative à au versement d'une participation financière à Clisson Sèvre et Maine Agglo est nécessaire.

Monsieur le Maire précise que le pétitionnaire : M. POINGT Rémi et Mme COICAUD Anaïs, titulaires du permis de construire N° 044 088 25 00009, rembourseront ensuite la commune du coût des travaux, une convention sera également signée pour acter cette participation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer une convention technique et financière avec Clisson Sèvre Maine Agglo relative au versement d'une participation financière en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable à la Haie Trois Sous sur les parcelles BX 296, 297 et 696 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer une convention de participation financière avec M. POINGT Rémi et Mme COICAUD Anaïs pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable dans le cadre du permis de construire N° 044 088 25 00009.

 **2025-06-05 - SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DE ROSA PARKS DE CLISSON**

La commission vie associative propose d'allouer une subvention de 50 € à l'association sportive du collège Rosa Parks de Clisson qui accueille des enfants de la commune lors de pratique de différentes activités sportives et compétitions UNSS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer une subvention de 50 € à l'association sportive du collège Rosa Parks de Clisson.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

 **2025-06-06 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION & SUPPRESSION D'EMPLOI**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 22 Mai 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Au service enfance, il s'agit de modifier le temps de travail pour la rentrée d'adjoints d'animation, de 13 h à 14 h 50, de 15 h à 14 h et de 12 h à 14 h, du fait d'un accroissement temporaire d'activité, un poste de 3.75 h est supprimé du fait du départ de l'agent. Deux adjoints techniques, suite à la réorganisation des plannings ont leur temps de travail modifié ainsi : de 16 h à 13 h et de 5.5 h à 6 h. Il s'agit d'autre part de créer le poste d'un adjoint technique à temps complet suite à un départ en disponibilité d'un agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2025.
- MODIFIE le tableau des effectifs de la Commune qui sera le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effectif	Emploi/Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1	DGS	TC	Non	Fonct./cont.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Comptable	TC	Non	Fonct.
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire RH	TC	Non	Fonct.
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	Agent chargée urba & communication	TC	Non	Fonct.
Adjoint administratif	C	1	Agent d'accueil	TC	Non	Cont./Fonct.
Adjoint administratif	C	1	Assistante en communication	7 H/sem.	Non	Cont./Fonct.

CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effectif	Emploi/Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise Principal	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	Agent Bâtiments	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	31 h/sem.	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	31 h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Agent d'entretien	TC	OUI	Fonct.
Coordinatrice						
Adjoint technique	C	1	Agent d'entret.	TC	Non	Cont./Fonct.
Adjoint technique	C	1	Coord.	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent Bâtiments	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Agent Espaces Verts	26h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	ATSEM	6 h/sem	Non	Cont.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	13 h/sem		
Agent d'entretien						
CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effectif	Emploi Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE ANIMATION						
Animateur	B	1	Coordinat. Pôle Enf.	TC	Oui	Fonct.
Animateur	C	1	Directeur APS/coordinateur	TC	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	Animateur APS	23h/sem	Non	Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	14 h	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	14.5h/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	15h/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	17.5 h	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	15h/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	14.h/sem	Non	Cont./Fonct.

➤ Le tableau des effectifs du Restaurant Scolaire est modifié ainsi :

CADRES OU EMPLOIS	Catég.	Effectif	Emploi Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien	B	1	Cuisinier Resp. Restaurant	TC	Non	Fonct.
Agent de maîtrise	C	1	Adjoint cuisinier	TC	Oui	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Adjoint cuisinier	28h/sem.	Non	Cont.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	27h30/sem.	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	20h30/sem.	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'accompagnement	5h30/sem.	Non	Fonct.

► 2025-06-07 - PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT A LA CHARONNERIE

Monsieur le Maire présente le projet de lotissement à la Charonnerie par BATI AMENAGEMENT, sur le périmètre de l'OAP telle qu'il a été défini dans le PLU. Il s'agit de la création de 16 lots libre de constructeur dans un périmètre de 7 660 m², l'accès se faisant par la rue des Abbés Courtais avec une zone de retournement au niveau du chemin donnant sur la rue des Garennes qui ne sera pas circulable par les véhicules ; une autre sortie pour les piétons sera aménagée dans le parking rue Beau Soleil. Les autres principes d'aménagement :

- Des rues tenues par le bâti à l'image des maisons du bourg et des implantations en fond de jardin au nord ;

- Une préservation quand cela est possible des murs existants et/ou réemploi dans les aménagements paysagers des pierres des murs ;
- Gestion des eaux pluviales avec des ouvrages enterrés ;
- OM et BAL en entrée d'opération rue des Abbés Courtais, ainsi que deux aires de présentation rue Beau Soleil et rue des Garennes ;
- Stationnement : une place accessible directement sur la rue, une seconde en « commandé » ou construite dans un garage et une place facilement accessible de l'autre côté de la rue.

2025-06-08 - PRESENTATION DE DIFFERENTS PROJETS D'HABITAT SUR L'ESPACE RUE DE LA MAINE

Ce dossier demande d'être plus approfondi afin que chaque promoteur actualise son projet en adéquation avec les demandes de la commune. Une prochaine réunion du conseil est programmée au 10 juillet prochain pour statuer et choisir l'aménageur de l'espace rue de la Maine.

3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Protection poteaux	PSO	432.00 €
Animation au Gué Joubert 05.09	ASSOCIATION LA TOUE SCENE	600.00 €
Fourniture sacs Kraft blanc	MON IMPRIMEUR	198.00 €
Réparation DUCATO	GARAGE BREBION	1 065.98 €
Remplacement arrêt d'urgence salle de sport	ETS B. LECLAIR	140.86 €
Achat vaisselle et matériel restaurant scolaire	LA BOVIDA	665.78 €
Forfait marquage au sol	GENIN SIGNALISATION	540.00 €

4 - TOUR DE TABLE - INFOS DIVERSES

➤ **V. MERIEAU** : SPIC Transports : 75 % d'inscrits, 80 demandes de modifications ou de nouveaux points d'arrêt qui vont être étudiées. Transport à la demande : 46 réservations rue de la Mairie et à la Bretonnière, ce service est financé par la Région mais qui annonce un budget constant (pas de réévaluation) du coup les tarifs vont augmenter. Les points d'arrêts vont être modifiés. Transport collectif HéOH, les résultats sont satisfaisants, des surcharges éventuelles à certains moments. La ligne 1 fonctionne bien, la ligne 2 de Haute Goulaine-La Haye Fouassière est très peu fréquentée pour le moment : deux personnes en moyenne par trajet. Expérimentation à venir, c'est la liaison ZA de Tabari à St Hilaire de Clisson et la ligne 1 passerait en plus par Gorges et Câlin. Renouvellement du partenariat KAROS, participation de 1 € de l'Agglo du fait du désengagement de la Région. Plusieurs itinéraires vélo en travaux sur le territoire. La commune de Vieillevigne veut tester les véhicules Marguerite en libre-service.

➤ **E. RENAUD** : le bitume qui fond rue Beausoleil et autour de l'église, c'est le point à temps réalisé l'année dernière, on ne s'explique pas pourquoi, à voir si une solution est possible.

- R. PASQUINI : la salle municipale : le chantier en pose du fait de la découverte d'amiante et du temps d'instruction de la demande de prélèvement. On est également en attente de l'expertise de la charpente abîmée pour pouvoir ensuite la réparer.
- N. BRANGER : conseil d'école, l'équipe enseignante remercie la municipalité pour les financements et le matériel ; L'école maintient ses effectifs pour la rentrée prochaine.
- A. RIVALLIN : festivités du weekend : fête des ados de la Caravigne, fête de l'école Ste Anne. On remercie la commune de Château Thébaud pour le prêt de la salle du Bois Joli pour les représentations du théâtre en 2026.
- J.N. DUGAST : Accueil de 8 nouvelles familles vendredi 27 à 17 h 00 : présentation de la commune, distribution de nos supports de communication, balade découverte des équipements communaux et passage par le forum des associations. Point à temps sur la voirie en 2025 de l'arrière de la place de l'église au salon de coiffure, à la Bigotière et le chemin des 400. A la Févrie une installation d'écluses doit permettre de sécuriser ce secteur, des passages piétons seront peints.
- J. MACE : Travail sur le panneau d'information sur l'atlas de la biodiversité : 3 panneaux positionnés vers la mairie, la salle de sports et à Pont Caffino. Le rapport final de l'ABC va être terminé et adressé à l'OFB pour obtenir le solde de la subvention. SPIC Assainissement : schéma EU et EP en cours. RSDE - Rejets de Substances Dangereuses dans l'eau : analyses en sortie de stations, pour rechercher les substances, voir d'où elles viennent et limiter les rejets.
- D. SOULARD : Commission Piscine : Les membres ont regretté que le projet de la future piscine soit diffusé sur les réseaux sociaux alors qu'ils n'en ont pas eu connaissance.

5 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 10 Juillet 2025 à 22 h 00 ;

Les élus présents, à savoir :

M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Romain PASQUINI (à compter de 21h30) - Mme Nathalie BRANGER - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Anne HUET - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT - Mme Salimata FAQUET.

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ⊕ 2025-06-01 - LOCATION AU 2 PLACE DES TILLEULS
- ⊕ 2025-06-02 - LOCATION MAISON DU GARDIEN A PONT CAFFINO
- ⊕ 2025-06-03 - REALISATION D'UN PRET BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE MUNICIPALE
- ⊕ 2025-06-04 - CONVENTION EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LA HAIE 3 SOUS
- ⊕ 2025-06-05 - SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DE ROSA PARKS DE CLISSON
- ⊕ 2025-06-06 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION & SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Secrétaire de Séance,

Le Président de la séance,

Matthieu VISONNEAU.

Aymar RIVALLIN.

Prochaine réunion du conseil municipal le JEUDI 10 Juillet 2025 à 20 H 30